

Rapport de la CIJ

Sujet : Les crimes de guerres à Alep

Date : Jusqu'à aujourd'hui

Présidence : Angelique Labbadi (présidente), Maralmaa Natsag (présidente)

Introduction

La récente **bataille d'Alep** a fait resurgir la notion de **crime de guerre**. En effet la pratique de la **guerre** est **encadrée par des règles** détaillées dans les **Conventions de Genève du 12 août 1949**. Le terme **crime de guerre** y est définie avec la citation suivante : "**Atrocités ou délits commis sur des personnes et des biens en violation des lois et usages de la guerre, y compris l'assassinat, les mauvais traitements ou la déportation, pour des travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifie pas la nécessité militaire.**"

I. Contexte de la guerre d'Alep

Tout commence avec le printemps arabes, qui en **décembre 2010** a déclenché de **grandes manifestations contre le gouvernement en place en Tunisie** et d'où la révolte s'étend au monde arabe jusqu'en Syrie.

Par la suite, alors que le printemps arabes continue jusqu'en **2011**, le gouvernement syrien met en place des **mesures de prévention et de répression en parallèle de tentatives d'apaisement**. En effet, en **février 2011**, alors que Zine el-Abidine Ben Ali perd le pouvoir en Tunisie et Hosni Moubarak en Egypte, un groupe d'adolescent décide de **taguer une école de ces mots "ay alek el door ya doctor " (ton tour arrive, docteur)**. Cette phrase vise directement le président syrien : Bachar el-Assad, ancien ophtalmologue. Pour cet acte, les jeunes seront rapidement arrêtés et torturés pendant plusieurs semaines par les services de renseignements.

En réaction direct à cette arrestation, et aux propos de Atef Najib "Oubliez vos enfants et allez retrouver vos femmes. Elles vous en donneront d'autres. Et puis, si vous n'êtes pas capables de leur faire des enfants, amenez-nous vos femmes. On le fera pour vous", des **milliers de manifestants** ont pris d'assaut, puis ils ont incendié le palais de justice et **tenu un sit-in (pacifiste)** à la mosquée al Omari. Par conséquent **le 22 mars au soir**, la police prit d'assaut la mosqué et très vite **la situation devint insurrectionnelle**. Les forces de l'ordre ont effectivement commencé à tirer à balle réelle et firent entre 51 et 100 morts parmi les manifestants en 24h.

Début mai, **des sit-in permanents commencent à s'organiser dans plusieurs villes** et très rapidement, le régime de Bachar el-Assad répond par une **répression militaire agressive** : tire sur les foules à balles réelles, personnes arrêtées par les service de renseignement où il devient "normal" d'être torturé et des campagnes de viols massifs sont organisés.

Le bilan provisoir de la répression dépasse alors les 1 000 morts selon l'ONU en juin. Quelque mois plus tard, le **1er décembre 2011, la Syrie est déclaré en état de guerre civile** par le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH).

II. Amnesty International

Tout d'abord, Amnesty International est **une organisation non gouvernementale internationale** qui possède plus de 7 Millions de membres et qui agit sur l'ensemble du globe.

Financée presque intégralement par ses membres cette association a but non lucratif publie chaque année un rapport rendant compte de la situation des droits de l'Homme et de leurs violations dans l'ensemble des pays du monde. **Elle oeuvre en faveur des personnes emprisonnées pour des raison de conscience** et s'oppose fermement à toutes les formes de torture.

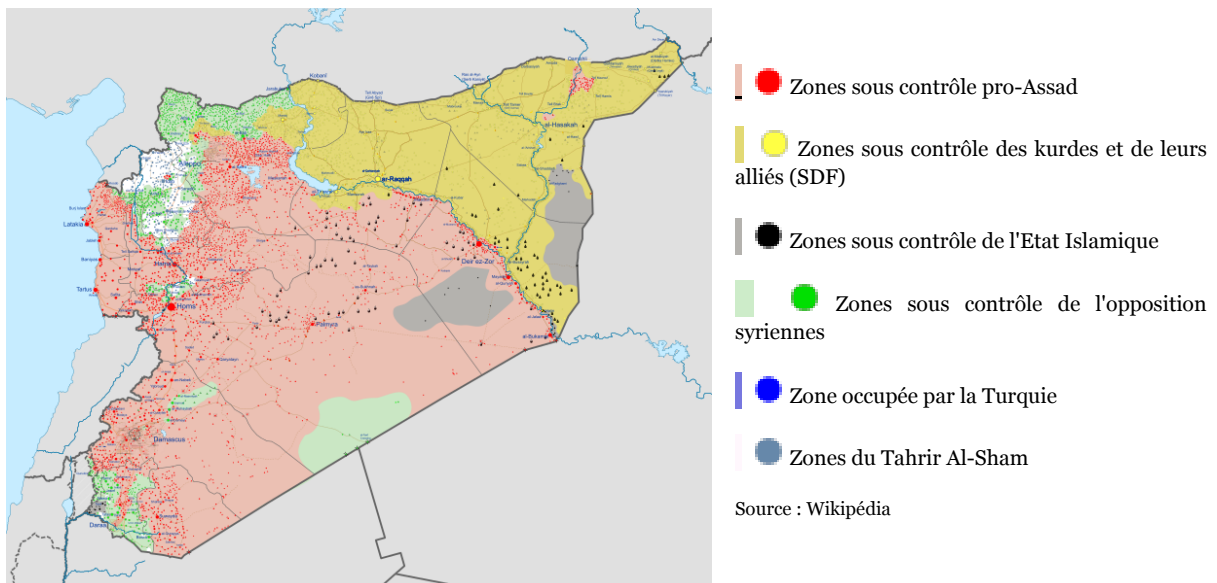
Pendant la bataille d'Alep, de nombreuses victimes civils et militaires ont été recensé **le bilan officiel reste bloqué à 260 000 morts** depuis 2016. Il existe de nombreux exemples d'atrocités commises par tous les forces engagé au combat.

De plus, la conception de la notion de **crime de guerre** par les Conventions citées plus haut, prend en compte aussi bien les civils que les militaires et comprend une liste importante d'actes considérés comme un acte de crime de guerre. Parmi les cas évoqués dans la liste, le fait **"d'employer des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que tous liquides, matières ou procédés analogue"** est considéré comme un crime de guerre et concerne donc le cas de la bataille d'Alep.

Le gouvernement de Damas et ses alliés ont mené des attaques délibérées contre des civils. Les détentions au secret et les actes de torture demeurent généralisés dans les lieux de détention. Les groupes armés rebelles opposés au gouvernement ont également commis de graves abus, notamment en prenant des civils pour cible, en utilisant des enfants soldats, en enlevant des personnes et en pratiquant la torture.

III. Le régime de Bachar Al Assad

Les forces gouvernementales, loyalistes au **régime de Bachar Al-Assad** comprennent, outre l'armée régulière, **d'autres groupes armés étrangers** tels que ceux de l'**Iran ou de la Russie**. Elles ne contrôlent plus qu'un petit tiers du territoire syrien, essentiellement à l'ouest du pays, depuis la capitale Damas jusqu'à Lattaquié, comprenant toute la zone côtière et les villes principales de Homs, Hama et une moitié d'Alep. Les services de l'Etat continuent de fonctionner presque normalement dans cette zone.



Les troupes pro-régime combattent les différentes forces rebelles sur le terrain mais **surtout par les airs**, où elles disposent d'une prépondérance décisive. Les hélicoptères **larguent des barils explosifs sur les zones rebelles**. **Le régime déclare se battre contre les menaces des groupes rebelles armés**, tels que le groupe extrémiste armé **État islamique** également connu sous le nom de **Daech** ou encore le groupe affilié à al-Qaeda en Syrie, **Jabhat al-Nusra**.

L'Etat Islamique a également pris délibérément pour cible des civils lors d'une attaque en **juin 2015** contre la ville de Kobané, dans le nord de la Syrie, **tuant entre 233 et 262 civils**.

L'Etat Islamique et Jabhat al-Nusra ont imposé **des règles de vie strictes et discriminatoires aux femmes et aux filles**.

Les deux groupes ainsi que **l'Armée syrienne libre** et le **Front islamique** ont activement **recruté des enfants pour en faire des combattants**.

D'autres groupes armés rebelles ont tiré sans discernement sur des zones habitées dans les quartiers contrôlés par le gouvernement, **tuant des civils** à Alep mais aussi à Damas, Idlib et Lattaquié. Ces tirs ont frappé à plusieurs reprises des cibles comme **des écoles, des mosquées et des marchés**.

Selon le régime de Bachar Al Assad, toutes ces raisons, parmi d'autres, l'ont poussé à bombarder les zones rebelles.

IV. Conclusion générale

A la fin de cette guerre, le bilan humain s'élève à **au moins 21500 civils**, essentiellement dans des **bombardements commis par les deux camps**, mais d'une **ampleur supérieure côté loyaliste**.

Pour l'ensemble de **l'année 2014**, Amnesty International dénonce les attaques aux barils d'explosifs largués par des **loyalistes**, qui ont fait **plus de 3 000 morts parmi les civils** dans l'ensemble du gouvernorat d'Alep, et les tirs de mortiers et de roquettes effectués par les **rebelles** qui ont tué **au moins 600 civils**.

Cependant, il reste encore **difficile** de déterminer **le nombre exacte de victimes**, puisqu'il est très **difficile d'accéder aux informations** relatives à ce sujet. C'est d'ailleurs une critique souvent exprimée par chaque camps.

Des organisations internationales telles que Amnesty International, Human Rights Watch ou le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont témoigné des **difficultés pour accéder aux terrains de guerre limitant ainsi les données** qui auraient pu être récoltées pendant cette bataille.

Malgré toutes ces difficultés, les membres d'**Amnesty ont recensé de nombreux cas d'attaques** qui pourraient être **considérés** comme **crimes de guerre**.

L'achat d'images satellitaires pourrait servir à **identifier des crimes commis**, cependant ces technologies ont un **coût élevé** et les **auteurs de crimes** peuvent chercher à faire **disparaître les preuves**.

SOURCES :

- La tribune :
<https://www.latribune.fr/economie/international/massacres-d-alep-cinq-choses-a-savoir-sur-les-crimes-de-guerre-625174.html>
- Le Conflit Syrien pour les nuls :
<https://www.leconflitsyrienpourlesnuls.org/document/i-de-la-revolution-a-la-guerre-civile/1-le-regime-de-damas/>
- Human Rights Watch :
<https://www.hrw.org/fr/world-report/2016/country-chapters/285670>
- Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_d%27Alep
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_civile_syrienne#2011 : Du printemps arabe à la guerre civile](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_civile_syrienne#2011:_Du_printemps_arabe_à_la_guerre_civile)
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sit-in>
- Amnesty International
- <https://www.amnesty.org/fr/who-we-are/>